

Ainsi, on peut interpréter la spécialisation des activités de Pluri-elles non seulement comme un *choix* découlant de son orientation idéologico-stratégique, mais comme une *issue* à une situation où sa survie financière était menacée. Pareillement, nous l'avons vu, Réseau a dû corriger ses objectifs initiaux d'association de femmes d'affaires pour se spécialiser dans la pression et la représentation politiques féminines. Encore une fois, cette division des tâches ne s'est produite ni spontanément ni comme seul effet d'une orientation idéologique particulière. Elle a été surtout le résultat de contraintes organisationnelles; en clair, de la disponibilité des ressources étatiques recueillies soit directement, soit par le truchement des associations de niveau «supérieur» en terme d'envergure (provinciale, nationale), de mandat (légitimité) et de facilité d'accès aux centres de décision politique. Dans le cas qui nous occupe, ces associations ont été, du côté provincial, le *Manitoba Women's Agenda* et, du côté fédéral, la Société franco-manitobaine (et, au-delà, la Fédération des francophones hors Québec) ainsi que la Fédération des femmes canadiennes-françaises.

Il convient aussi de noter que la spécialisation dans laquelle les deux nouveaux organismes féminins franco-manitobains ont dû s'engager n'a pas abouti à des structures «originales», différentes des types déjà connus⁷³. Réseau et Pluri-elles se sont finalement orientés selon les modèles existants aux États-Unis et au Canada et, ajouterons-nous, selon les moules bureaucratiques de l'État, les organisations féminines politiques (de pression) s'adressant au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, les organisations de service aux ministères spécialisés, routiniers. Ce n'est pas là un hasard.

[...] sans les programmes de création d'emplois communautaires, qui se sont multipliés dans les années 1980, les femmes auraient-elles pris leur place dans le secteur des services? Si elles avaient pressenti à quel point les gouvernements s'appuieraient sur les organismes bénévoles pour alléger leurs responsabilités à l'égard des services sociaux, de santé et d'éducation, les femmes se seraient-elles engagées autant dans la mise sur pied de ressources communautaires?

Il n'y a pas que sur le plan des services que les politiques gouvernementales affectent l'évolution du mouvement des femmes. Les nombreuses consultations gouvernementales qui ont eu lieu en 1984-1985 ont certainement

orienté les groupes de femmes vers des activités de pression qu'ils n'avaient pas nécessairement l'intention d'entreprendre, du moins dans ce contexte-là et à ce moment précis. L'importance des activités de pression est ainsi certainement due, en partie, à l'influence de l'État plutôt qu'à celle des femmes actives dans les groupes (Audiffren, 1986, p. 41-42)⁷⁴.

Par comparaison à la Ligue féminine catholique et à Réseau, nous ne disposons pas pour Pluri-elles de texte où ses paramètres idéologiques sont clairement exprimés. Certes, Pluri-elles a aussi présenté un mémoire aux États généraux de la francophonie manitobaine le 5 novembre 1987⁷⁵. Cependant, plutôt que des énoncés de principe, on y trouve surtout une description des activités, des témoignages de femmes, des anecdotes. De cet assemblage apparemment disparate, on peut toutefois dégager une analyse de la réalité des femmes franco-manitobaines et une profession de foi dans leur capacité d'émancipation. L'analyse s'articule autour de deux oppositions: le féminin *versus* le masculin, l'identité française *versus* l'identité anglaise. La première opposition est examinée dans ce qu'elle peut avoir d'opprimant pour les femmes au foyer (division sexuelle des tâches, violence maritale) et dans la vie publique (division sexuelle du travail, pauvreté, nécessité pour les femmes de se rattraper dans leurs qualifications professionnelles). Quant à l'opposition identité française *versus* identité anglaise, elle est envisagée seulement dans le sens de la réclamation de services *en français*, ce qui n'exclut nullement la solidarité avec les femmes anglophones.

Tandis que la Ligue féminine catholique prend ouvertement parti pour le mouvement Pro-vie, Réseau et Pluri-elles s'abstiennent de se situer dans un sens ou dans l'autre. Il y a plusieurs raisons à cette abstention officielle; d'une part, sans doute, le respect des convictions morales des membres, dans une communauté où la présence de l'Église catholique est toujours très sensible et la pratique religieuse, élevée; d'autre part, prendre position en faveur du droit de choisir équivalait, pour Réseau et Pluri-elles, à s'aliéner une certaine proportion des femmes qu'elles veulent justement rejoindre. Il n'y a pas, au Manitoba français, une masse démographique suffisante pour permettre un large éventail de positions idéologiques, féministes ou autres. Sur la question particulière de l'avortement, les positions «radicales» ne s'expriment qu'en

privé, à moins que, en situation de lutte électorale et misant sur le conservatisme général des institutions franco-manitobaines, des politiciens de la communauté ne s'en servent pour attaquer tel candidat dont le parti défend supposément le libre choix.

On peut donc qualifier de *libérale* la position idéologique de Pluri-elles. Sa philosophie *grass-roots* (rejoindre les femmes en tant que telles sur leur terrain et à leur rythme), sa méthode de «la jasette», proche du *consciousness-raising* des Américaines, les services concrets qui sont offerts, malgré leur valeur inestimable pour les femmes d'ici, n'en font pas pour autant une organisation dont les visées dépasseraient le rattrapage et l'émancipation caractéristiques des organisations de ce genre et, pourrait-on dire, du «féminisme étatique» en général. Pourtant, des trois regroupements féminins franco-manitobains, Pluri-elles apparaît comme le plus «à gauche», à cause peut-être de «la jeunesse relative de son membership» (informatrice 2), d'ailleurs exclusivement féminin (ce qui, en principe, n'est pas le cas de Réseau), et de son dynamisme.

4. Les rapports entre les organismes

On se serait attendu à ce que la triple situation de rareté – *démographique*, des *moules idéologiques* disponibles et possibles (étant donné les caractéristiques sociologiques de la communauté) et *financière* – ait créé des conditions favorables à une vive compétition entre les trois organismes. Mais ce ne fut point le cas, en raison de divers facteurs.

Du point de vue des ressources financières, le mécanisme fondamental qui évita la compétition entre Réseau et Pluri-elles a été la division ou le partage entre elles, d'une part, des fonctions de représentation et de pression politiques et, d'autre part, du pourvoi des services para-étatiques aux femmes. Pendant les premières années cruciales de leur existence, alors que la presque totalité de leurs ressources provenait du Secrétariat d'État, ce dernier montra lui-même les voies de solution, surtout une fois la preuve faite que la fusion souhaitée des organismes féminins s'avérait une chimère⁷⁶. Le Secrétariat d'État soutint Réseau, avec des subventions qui assuraient ses coûts d'opération, et Pluri-elles, avec des octrois à des projets. Quant à la Ligue féminine catholique (LFC), elle n'a jamais constitué une compétitrice des deux premières du point de vue des ressources financières, les siennes étant privées.

Du point de vue de l'orientation idéologique, il existe une certaine rupture entre la LFC et les deux nouvelles organisations féminines. Cette rupture est sensible moins au niveau des individus eux-mêmes (leurs croyances et pratiques personnelles) qu'à celui, organisationnel, du mandat des organismes. Là encore, le rapport à l'État constitue la différence fondamentale, l'accent étant mis par Pluri-elles et Réseau sur l'émancipation sociale et politique des femmes. Selon les informatrices 2 et 5, il existe un recoupement certain entre les membres de Réseau et de Pluri-elles, évident surtout au niveau de la frange des leaders. La situation est nettement moins claire en ce qui concerne les recoupements entre les membres de la LFC et ceux de Réseau et de Pluri-elles. Il a plutôt été de l'ordre du transfert des membres les plus jeunes et dynamiques de la LFC vers les deux plus récentes organisations.

Du point de vue des caractéristiques organisationnelles, la compétition entre Réseau et Pluri-elles est minimisée du fait que leur base d'action et de recrutement est sectorielle dans un environnement urbain où les rapports sont plus «liquides». Une femme peut être membre de l'un et de l'autre dans la mesure où la fonction des deux organismes diffère, leur «tâche» respective étant spécifique. Il n'en va pas de même dans leur compétition avec la LFC dont la base est territoriale et la «tâche», diffuse. En effet, l'adhésion à la LFC est plus qu'une simple inscription. Elle suppose une certaine allégeance à l'Église, au village, à la paroisse, bref, un engagement qui couvre un champ plus étendu de la vie quotidienne des adhérentes. Cela explique que la LFC ait perdu du terrain surtout en ville et ait conservé sa stabilité dans les campagnes⁷⁷, là précisément où l'action de Réseau et de Pluri-elles est plus limitée.

Paradoxalement, l'argument si souvent évoqué de l'exiguïté démographique de la communauté (et donc du bassin des membres virtuels pour les organisations) nous paraît un facteur mineur dans la compétition attendue. En effet, en terme de nombre de membres, Pluri-elles passe de 32 en 1982, à 55 en 1985, et à 90 en 1988⁷⁸. C'est nettement moins que la Ligue féminine catholique (260 membres en 1991), avec toutefois la différence de la direction descendante de la courbe dans le second cas. Pourtant, les conditions d'inscription à Pluri-elles sont ouvertes et généreuses. Il suffit d'être «femme d'expression française et résidante du Manitoba», de remplir une très courte

formule d'adhésion précisant ses nom et adresse et d'y joindre une cotisation symbolique (10 \$, en 1988).

Notre argument est donc le suivant. Si nous évaluons à 300 le nombre de femmes inscrites à Réseau et à Pluri-elles (et ignorons ainsi tous les facteurs parasites qui pourraient contribuer à diminuer ce nombre: recoupement entre les membres, membres non actifs, etc.) et si nous considérons que le bassin réaliste de recrutement des deux organisations se chiffre à 11 504⁷⁹ femmes (de langue maternelle française, âgées de 15 ans et plus et résidant dans la région métropolitaine de Winnipeg), la proportion des membres virtuels qui participent à l'une ou l'autre organisation peut donc s'évaluer à 2,6 %. Cela laisse un vaste bassin vierge où les deux organisations peuvent recruter en toute quiétude avant qu'on puisse vraiment parler de compétition entre elles. Or, dans les faits, cette compétition n'existe pas à un niveau significatif, malgré l'hypothèse contraire généralement formulée par la théorie de la mobilisation des ressources. Elle n'existe pas parce qu'elle est logiquement inutile dans le cas qui nous occupe.

Bien que la fusion des organismes féminins franco-manitobains, particulièrement celle de Réseau et de Pluri-elles, n'ait pas pu se réaliser, ceux-ci ont souvent collaboré aux niveaux de la représentation des femmes et de la formulation de leurs demandes, lors des élections provinciales par exemple. Nos informatrices ont été unanimes à rejeter l'interprétation des rapports entre la Ligue féminine catholique, Réseau et Pluri-elles sur le mode de la compétition et soulignent au contraire leur action commune, en tant qu'organismes, dans plusieurs dossiers fonctionnels (elles citent celui de la pornographie). Cette coopération s'explique, outre les facteurs suggérés plus haut, par la relative stabilité du personnel et surtout de l'élite des institutions franco-manitobaines, par la nécessité de l'autoprotection face au danger officiel et extérieur que représente l'assimilation⁸⁰. Pourtant, on remarque que la méfiance officielle de Réseau et de Pluri-elles (surtout au début de leur formation⁸¹) à l'endroit des organismes féminins anglophones tend à se muer en une coopération fructueuse. «Les organisations féminines anglophones sont assez sages pour laisser à leurs homologues francophones le soin de s'occuper de leurs gens», dit en substance l'informatrice 1. Et l'informatrice 2 ajoute:

On fait front commun avec les groupes anglophones sur bien des questions comme par exemple pour obtenir la maison pour les femmes violentées. On a soumis ce projet-là non seulement au gouvernement, mais aussi aux groupes anglophones. Parce qu'il y a un regroupement de groupes féminins manitobains qui s'appelle *Women's Agenda* et qui fait du lobbying directement auprès des membres du gouvernement et des partis de l'opposition, systématiquement deux ou trois fois par année. *Women's Agenda* prend des questions prioritaires à chacun des groupes. Nous, on a soumis par exemple le projet de la maison pour femmes violentées. Nous l'avons soumis comme une question politique sur laquelle nous faisons déjà du lobbying. Nous voulions l'appui des groupes anglophones et nous l'avons obtenu.

Alors on est allé avec *Women's Agenda* faire du lobbying. Et à ce moment-là, quand on est autour de la table avec les politiciens, on a toujours quelqu'un qui fait la présentation en français. Nous faisons la présentation nous-mêmes, mais appuyé par le groupe anglophone. Il y a toujours une modératrice qui parle les deux langues pour faire les présentations.

Le Secrétariat d'État participe d'ailleurs à ces concertations de représentation et de planification. Nous avons mentionné plus haut ses pressions – restées vaines – pour la fusion de Réseau et de Pluri-elles. L'informatrice 2 mentionne qu'il est également présent dans la rencontre des organismes féminins anglophones et francophones:

Le Secrétariat d'État cette année, je ne sais pas si c'était la première fois, a regroupé les groupes féminins anglophones et francophones ensemble, dans les bureaux du Secrétariat d'État, pour discuter des points communs. Alors le Secrétariat d'État reconnaît que les francophones sont là, mais qu'elles font partie de la grande communauté féminine, si on veut.

Pour conclure cette section, disons que les quatre conditions émises par Jo. Freeman (1975) à l'origine d'un mouvement social se sont vérifiées dans l'émergence de Réseau et de Pluri-elles. Certes, on ne peut pas, dans ces deux derniers cas, parler de «mouvement social», mais seulement d'organisations nées dans le sillage du mouvement féministe, compte tenu d'un contexte local minoritaire, traditionnellement marqué par la forte influence de l'Église. Les quatre conditions émises par Freeman (1975) et, d'ailleurs, également par Dahlerup (1986) sont: 1) l'existence de réseaux préalables de communication; 2) la perméabilité de ces réseaux à un

recrutement coopté et à des idées nouvelles; 3) des catalyseurs, soit des événements critiques qui symbolisent et galvanisent le mécontentement; 4) des têtes organisatrices. Sur ce plan, les «prévisions» de la théorie de la mobilisation des ressources se confirment. Cependant, selon les indications générales de cette théorie, la conjonction de triple rareté aux niveaux des ressources, des objectifs et de la base d'opération organisationnelle qui, normalement, aurait dû produire une compétition organisationnelle, a été relativement neutralisée par une véritable division du travail, un partage des tâches, d'une part, entre francophones et, d'autre part, entre celles-ci et les anglophones.

La multiplicité et les recoupements entre les organisations de femmes n'ont donc pas abouti à une concurrence tous azimuts. Exerçant des pressions de diverses natures mais toujours habiles, animées, négociées, le Secrétariat d'État, dont relève le dossier public de la participation féminine, favorise clairement l'agrégation et l'articulation des demandes dans une structure à paliers, tissant ainsi sur la multiplicité des revendications civiles une sorte de filet néocorporatiste. Notre analyse a montré que toutes les demandes ne sont pas considérées avec le même intérêt. Le Secrétariat d'État ignore, pour fin de subvention, les organisations telles que la Ligue féminine catholique. L'«arbitraire» n'est pas dans le traitement des dossiers par les fonctionnaires; il réside plutôt dans les critères mêmes d'admissibilité au financement du Programme⁸², ce qui en fait donc un choix politique.

Conclusion

Nous avons tâché de montrer, avec des concepts empruntés aux théories de la mobilisation des ressources et du néocorporatisme, les processus concrets de la naissance et du développement de deux organisations féminines franco-manitobaines, ainsi que le rôle actif qu'y a joué l'État, en particulier le Secrétariat d'État. Ce rôle est triple: incitation, aiguillage et, en dernier ressort, décision. Par l'animation et la disponibilité conditionnelle de ses ressources, l'État incite à la formation de groupes de revendication, par des voies directes (contacts immédiats de ses fonctionnaires avec les populations concernées) ou indirectes, à travers des organisations régionales et nationales. Dans les cas qui nous occupent, ces dernières ont été la Société franco-manitobaine (SFM), le regroupement

national de ses équivalents que sont la Fédération des francophones hors Québec et surtout la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF).

Il arrive que les organisations régionales et nationales soient créées de toutes pièces par l'État. Cependant, et c'est le cas ici, il arrive également qu'il s'agisse d'anciennes associations nées dans le giron de l'Église, que l'État-providence canadien a pour ainsi dire investies, «rénovées» et réorientées dans le sens de ses objectifs. La SFM et la FFCF constituent deux bons exemples de l'évincement de l'Église ou, si l'on préfère, de la substitution de son rôle par celui de l'État.

L'État procède aussi à un certain aiguillage des organisations de revendication. En d'autres termes, celles-ci évoluent non seulement en fonction de leurs objectifs propres et du désir de leurs membres (ce qui est l'interprétation avancée par les théories subjectivistes), mais également selon les directions que leur propose l'État (un peu comme un agent de circulation; la métaphore est certainement trop forte mais évoque néanmoins l'idée). Réseau a évolué dans un sens quelque peu imprévu par sa fondatrice. Pluri-elles est devenu un centre de femmes dont l'interlocuteur majeur n'est plus le Secrétariat d'État, mais un ministère de services provincial. Or, même si ce développement a correspondu, à partir d'un certain moment, au désir des membres, il n'est pas sûr que, n'eussent été la présence de Réseau et la nécessité d'assurer une survie menacée par les subventions précaires du Secrétariat d'État, Pluri-elles aurait choisi de se spécialiser autant dans les services. Cela a donc été une décision prise en cours de route, compte tenu des réalités du paysage.

Enfin, malgré le fait que le rapport de l'État avec les organisations de citoyens en soit un d'animation et de négociation continuelle, en dernier ressort, c'est toujours «lui» qui décide. Il faut distinguer dans ce «lui» au moins deux types d'acteurs: les fonctionnaires et les politiciens. Les rapports «quotidiens» de l'État avec les organisations sont gérés par les fonctionnaires (ici le Secrétariat d'État), réalité première, massive et incontournable. Mais, nous l'avons vu dans la représentation du *Manitoba Women's Agenda*, les contacts avec les politiciens ne sont pas non plus négligés. Ils valent surtout dans les occasions majeures où un programme est menacé particulièrement dans ses ressources. Cependant, il existe

également des cas où des décisions normalement prises par des fonctionnaires sont référées au niveau supérieur des politiciens⁸³.

L'incidence de l'État dans la formation et le développement de nombreuses organisations féminines, particulièrement entre 1980-1983 (Ouellette, 1986), relativise la conception traditionnelle du mouvement social comme revendication spontanée, «voix» des opprimés contre les oppresseurs. Si cette conception peut présenter quelque intérêt dans l'analyse des revendications sociales antérieures à la phase keynésienne du capitalisme, où «l'ennemi immédiat» des catégories opprimées étaient d'autres catégories aisément visibles de la société civile, la prépondérance de l'État, son omniprésence, ses interventions continues sont venues, dans la phase actuelle, brouiller les dramatiques oppositions du XIX^e siècle. Celles-ci se sont muées en prosaïques négociations. Chose paradoxale, la contestation, c'est-à-dire la demande de participation des «opprimés», est aujourd'hui suscitée et favorisée par «l'ennemi immédiat» qui jadis, sous d'autres visages, n'avait guère de pareilles audaces.

Le paysage a donc changé. Il s'est aussi rationalisé. Les méthodes de la fonction publique ont imposé aux minorités officielles (et en fait à tous les acteurs collectifs) un mode de fonctionnement où la spécialisation et la division du travail (d'information, de régulation, d'intervention) et leur réarticulation aux niveaux supérieurs par des concertations et l'agrégation des demandes sont la règle. Le produit final, l'architecture de ce processus, quand on l'observe de loin, prend l'allure d'une immense structure à paliers, hiérarchisée, mais de manière non rigide et univoque. Ce type de structuration a des fonctions techniques («cybernétiques») mais surtout légitimantes. Les ministères ont «derrière» eux une foule d'associations, de fédérations, au nom desquelles, prétendument, les décisions sont prises. Ce sont elles qui font le poids de l'autorité de «l'État administratif», donc sa légitimité. Ainsi, il n'y a plus vraiment de discours étatique sur la nature de l'intérêt général. Les dirigeants dissertent de moins en moins sur les fondements et la logique des principes au nom desquels ils gouvernent. Les principes se sont matérialisés en données: réseaux d'organisations, groupes de pression, clientèles, dont les demandes multiples et divergentes sont finalement négociées, articulées, et représentent en dernier ressort l'intérêt général.

Mais il y a un point que nous n'avons pas réussi à clarifier: celui des exclusions. En effet, l'État exclut pour considération de subventions, certains groupes, par exemple la Ligue féminine catholique, les R.E.A.L. (*Realistic, Equal, Active for Life*) Women. Sa disponibilité n'est donc pas totale, du moins synchroniquement. Tout comme ne sont pas admises certaines formes de protestation. Quelles sont les raisons de ces rigidités? S'agit-il de limites systémiques, de critères de principe, de choix rationnels dus à des contraintes de rareté que l'État impose également à tous? Ou s'agit-il au contraire d'un simple équilibre «inégal» conjoncturel, produit du rapport de forces des groupes au sein de l'appareil d'État, pur pouvoir coercitif dans le sens où l'entendent généralement les marxistes? Pour le moment, nous n'avons pas de réponse.

NOTES

1. Jean Cohen (1985) évalue les mérites des nouveaux paradigmes théoriques, identitaire et stratégique, qui visent à rendre compte des mouvements sociaux contemporains (ou «nouveaux mouvements sociaux»). Elle reproche à la théorie de la mobilisation des ressources, parangon du paradigme stratégique, d'être trop terre-à-terre et de faire l'économie d'une théorie de la société civile. Il nous semble que les propositions de la théorie politicologique du néocorporatisme ou corporatisme sociétal (Shonfield, 1965; Schmitter, 1979; Nordlinger, 1981; Pross, 1986) comblent en partie cette lacune. Voilà donc deux formations théoriques, la théorie de mobilisation des ressources en sociologie et le néocorporatisme en science politique, qui se complètent en cela que la première décrit les conditions stratégiques de formation des groupes de revendication, leur structure, leur articulation, leur type d'action, et la seconde en propose une explication régulatoire centrée sur le cerveau sociétal qu'est l'État.
2. Nous venons de prendre connaissance d'un livre tout récemment publié par Leslie A. Pal (1993). Telle qu'exposée dans l'introduction de ce livre, la problématique adoptée par l'auteur semble correspondre à celle que nous proposons ici.
3. Philippe Schmitter (1979), une figure de proue de la théorie du néocorporatisme, définit comme suit les préoccupations de cette école: «Corporatism can be defined as a system of interest representation in which the constituent units are organized into a limited number of singular, compulsory, non-competitive, hierarchically ordered and functionally differentiated categories, recognized or licensed (if not created) by the state and granted a deliberate representational monopoly within their respective categories in exchange for observing certain controls in their selection of leaders and articulation of demands and supports»

(Schmitter, 1979, p. 13). Il convient sans doute de commenter quelques éléments de cette définition. Il s'agit donc d'un système organisé de représentation des intérêts de la société civile. On notera d'emblée que Schmitter ne limite pas ces intérêts à la sphère de la production – en particulier le couple Capital-Travail – dans laquelle les marxistes tâchent d'enfermer le corporatisme. La représentation des intérêts dans l'acception de Schmitter concerne autant les sphères de la distribution, de l'identité, etc. Bref, les intérêts se rapportent à l'ensemble des demandes adressées à l'État, quelle que soit leur nature. Les intérêts sont organisés. Sous cette forme, ils constituent ce que certains appellent des *groupes d'intérêt* ou *groupes de pression*, ces termes étant synonymes. On notera cependant que Schmitter conçoit l'organisation corporatiste d'un groupe d'intérêt sur le mode particulier d'une structure fonctionnelle (c'est-à-dire à intérêt identifié et limité), unifiée (*singular*) malgré la multiplicité de ses agences ou chapitres à l'intérieur d'un territoire. Ces entités membres, parfois constituées en fédérations, sont non compétitives entre elles et s'articulent en un ordre hiérarchique interne (pour fin d'économie systémique). Un aspect essentiel de la définition de Schmitter est le rapport des groupes d'intérêts (associations, organisations) à l'État. Reconnus, certifiés, parfois carrément mis sur pied par l'État, les groupes d'intérêt tirent leur légitimité auprès, d'une part, des entités membres et, d'autre part, de la communauté politique (entendue comme l'ensemble des organisations de représentation agissant dans le même forum, autour du même centre étatique). L'obtention de la légitimité et parfois du monopole de la représentation d'un secteur est l'objet d'un échange avec l'État, en contrepartie de l'adoption des règles du jeu libéral (règles négociées, mais où on peut supposer que l'État a l'avantage du dernier mot), et le «contrôle» des entités membres. La position de Schmitter sur les rapports entre la société civile et l'État se démarque à la fois du marxisme et du pluralisme tout en conservant de chacun certains postulats et concepts. En fait, pour Schmitter, le corporatisme est une théorie des rapports internes des États capitalistes avancés avec leur propre société civile. À ce niveau, les concepts-clés sont issus du pluralisme: intégration des groupes de représentation, rationalisation du processus de décision publique, bureaucratisation, rôle croissant des fonctionnaires, diffusion internationale des idéologies et pratiques institutionnelles. Cependant, ces processus ne sont pas immanents. Ils répondent aux nécessités structurelles du développement capitaliste à l'échelle mondiale. À ce niveau plus englobant, les concepts majeurs sont empruntés du marxisme: accumulation du capital, classes sociales. On notera qu'en ce qui concerne la mise en contexte mondial, Schmitter partage la proposition de Manóïlesco (1934) au sujet des facteurs explicatifs majeurs du néocorporatisme. «As a macrohypothesis, I suggest that corporatization of interest representation is related to certain basic imperatives or needs of capitalism to reproduce the conditions for its existence and continually to accumulate further resources. Differences in the specific nature of these

imperatives or needs at different stages in the institutional development and in international context of capitalism, especially as they affect the pattern of conflicting class interests, account for the difference in origins between the societal and state forms of corporatism [...] the decay of pluralism and its gradual displacement by societal corporatism can be traced primarily to the imperative necessity for a stable bourgeois-dominant regime, due to process of concentration of ownership, competition between national economies, expansion of the role of public policy and rationalization of decision-making within the state to associate or incorporate subordinate classes and status groups more closely within the political process» (Schmitter, 1979, p. 24-25). Schmitter se démarque du pluralisme sur deux points: 1) la hiérarchisation des groupes de pression, leur articulation pour ainsi dire étagée à l'intérieur d'un même secteur; 2) le rôle central de l'État comme lieu d'où émanent des initiatives politiques. Il se démarque du marxisme par l'autonomie théorique qu'il accorde aux processus politiques systémiques, son refus de les réduire au rôle de moyens de mystification et de contrôle.

4. Ces associations sont nées au cours des vingt-cinq premières années du XX^e siècle et, par la suite, ont changé de nom et d'orientation. À Vancouver, l'Union canadienne-française fondée en 1905 devient, en 1945, la Fédération canadienne-française de Colombie-Britannique, en 1971, la Fédération des Franco-Colombiens, et en 1992, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique. L'Association canadienne-française de l'Alberta fut établie à Edmonton en 1925. En Saskatchewan, l'Association catholique franco-canadienne (1913) devient, en 1964, l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan. Au Manitoba, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (1916) devient, en 1968, la Société franco-manitobaine.
5. Nous laissons de côté dans cet article la question de l'aide financière du Secrétariat d'État aux deux groupes dont nous traitons. Nous en ferons l'objet d'une publication à venir.
6. Il s'agit d'entrevues semi-dirigées, d'une durée d'environ soixante-quinze minutes dans chacun des cas, et échelonnées entre 1988 et 1991. Nous disposons d'un plan des informations à recueillir et laissons librement parler nos informatrices, intervenant parfois avec des demandes d'éclaircissement ou des formulations d'hypothèses auxquelles nous leur demandions de réagir. Neuf informatrices sur dix ont accepté que l'entrevue soit enregistrée sur bande magnétique. Nous avons assuré nos informatrices de la confidentialité de leurs propos. Cette promesse explique que, dans la plupart des cas, nous n'identifierons pas la source individuelle des informations et citations autrement que par un numéro (informatrice 1, informatrice 2, etc.) dont nous gardons le code. Cependant, pour certaines citations, nous ne pourrions éviter de mentionner le nom ou le statut de la répondante, faute de quoi la citation perdrait son sens. Nous avons nous-même procédé à la

transcription des entrevues, certains passages de manière intégrale, d'autres sous forme de résumé des informations transmises.

7. Il existe, dans la petite communauté franco-manitobaine, une véritable circulation des leaders – certains, comme Méridji (1987), diraient les membres de l'*élite institutionnelle* – dans les divers postes de responsabilité. Cette circulation est à la fois horizontale et verticale, et vaut pour les deux sexes – bien que l'élite franco-manitobaine soit à 80 % masculine, selon Méridji (1987). On passera, par exemple, de la direction d'une école à celle de la Société franco-manitobaine (SFM) puis à celle d'animateur dans l'institution qu'on servait naguère à un autre titre. Le statut social des individus ne dépend donc pas, en tout cas pas seulement, du poste *ad hoc* occupé, mais autant ou davantage d'une position reconnue dans des réseaux antérieurs (nous avons envie de dire *en-deçà*) et qui ont beaucoup à voir avec les structurations marquantes des sociétés traditionnelles: le village d'où l'on vient, le système de parenté, le statut occupé dans la paroisse, l'appartenance à certains clubs, comme les Chevaliers de Colomb, le Club Richelieu, etc. Ces caractéristiques assez particulières de la communauté viennent de son exiguïté démographique, de ces frontières ethniques et minoritaires, des vieux réflexes de repli que cette situation occasionne et de sa territorialisation traditionnelle à la fois physique et symbolique (actuellement en voie de déstructuration à cause de l'urbanisation).
8. Au sujet des perceptions, des interprétations auxquelles les informatrices se sont parfois livrées avec beaucoup de prudence, elles concordent généralement. Nous n'avons relevé de fortes nuances que dans l'interprétation qu'elles faisaient de la réaction du clergé et de celle du Club des hommes d'affaires à la formation de Réseau et de Pluri-elles.
9. *La Liberté* est le journal hebdomadaire de la communauté franco-manitobaine. Bien qu'à l'époque de sa fondation, en 1913, il ait été une création du clergé, plus précisément de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée (comme d'ailleurs maints journaux francophones de cette période au Québec et hors Québec), il est, depuis 1972, une corporation privée laïque dont le conseil d'administration est nommé par la Société franco-manitobaine. *La Liberté* constitue un véritable miroir des activités de la communauté franco-manitobaine vue à travers le prisme des définitions et paramètres de l'élite locale. Pour une compréhension socio-historique de l'établissement de ce journal, voir Lafontant (1987).
10. Dont les mémoires présentés par la Ligue féminine catholique, Réseau et Pluri-elles aux États généraux de la francophonie manitobaine, le 5 novembre 1987. Ces mémoires sont extrêmement significatifs. Ils résument les objectifs et le type d'actions des trois organisations. Ajoutons également les historiques produits par certaines de leurs dirigeantes, généralement à l'occasion du

dixième anniversaire de la fondation de l'organisation. Pour la Ligue féminine catholique, nous disposons du bref historique produit par Hélène Blais en 1973 à l'occasion du dixième anniversaire de la LFC ainsi que d'un travail de recherche académique produit par la présidente, Doris Fillion (1991). Pour Réseau, nous disposons également d'un bref historique non signé, produit en 1990 à l'occasion du dixième anniversaire de l'organisme, et que nous a communiqué sa directrice, Lorraine Fredette. Pour Pluri-elles enfin, Michèle Cenerini a produit un historique précis et fort clair.

11. On trouve dans les documents internes des organisations féminines franco-manitobaines l'appellation équivalente de «Ligue des femmes catholiques» ou «Ligue féminine catholique» pour désigner la même organisation. En fait, la Ligue des femmes catholiques du diocèse de Saint-Boniface se donne en 1982 le statut d'une corporation et prend le nom de Ligue féminine catholique du Manitoba afin de pouvoir obtenir des subventions comme les autres organisations (Bocquel, 1982a). Ainsi, aujourd'hui, le nom réel est bien «Ligue féminine catholique du Manitoba», mais nous utiliserons parfois l'une, parfois l'autre des appellations pour respecter les textes et documents d'où une information est tirée. Le sigle LFC pourra également servir à désigner cette organisation.
12. Les associations féminines catholiques remontent au moins au début de ce siècle. Elles se recoupent en partie et sont souvent affiliées de manière corporative (en paliers) à des structures nationales, internationales, voire mondiales.
13. Doris Fillion devint membre de l'exécutif diocésain de la LFC en 1987, à titre de secrétaire-archiviste. Elle en fut la présidente (1991-1992). Les données que nous citons d'elle sont tirées d'un essai sur son organisation produit dans le cadre d'un cours universitaire.
14. Les citations sont extraites du mémoire de six pages présenté par la Ligue féminine catholique aux États généraux de la francophonie, le 5 novembre 1987.
15. Hélène Blais a été la présidente de la Ligue des femmes catholiques de sa fondation en 1962 à juin 1965. Elle a, par la suite, siégé à l'exécutif diocésain à titre de présidente sortante de charge (1965-1966), de secrétaire-archiviste (1966-1967), de trésorière (1968-1969), de deuxième vice-présidente (1970-1971), de première vice-présidente (1974-1975), etc. Les chiffres que nous citons d'elle sont tirés d'un bref historique qu'elle a présenté au dixième congrès-anniversaire de la LFC, le 29 septembre 1973.
16. Récemment, une résolution en ce sens, acheminée par une section paroissiale à l'exécutif diocésain de la LFC, a été «retirée après discussion» (procès-verbal de l'exécutif diocésain en date du 25 mai 1991).
17. Les raisons concrètes avancées par l'informatrice 9 sont que la FFCF n'est plus spécifiquement catholique: elle accepte

aujourd'hui des femmes de toute religion. De plus, la FFCF est affiliée à la *National Action Committee on the Status of Women* (NAC), ce à quoi s'oppose la LFC à cause des prises de position de la NAC en ce qui concerne l'avortement par exemple. «Oh! la Fédération fait du bien et tout ça, mais tant qu'elle est affiliée à la NAC on ne peut pas en faire partie. Même que M^{re} Hacaault était venu à notre réunion quand on parlait de ça. Parce qu'on voulait avoir son opinion. On s'était après tout affilié avec sa permission. Il nous a dit qu'on pouvait pas continuer comme ça [...] On est mandaté par l'évêque nous autres. Si tout d'un coup l'évêque change d'idée et ne veut plus avoir de Ligue et veut qu'on rentre dans un autre organisme, bien il va falloir quitter la Ligue. C'est tout. Il va falloir faire ce qu'il veut, lui. On est là pour faire le... le... travail de l'Église, quand même, je ne dirais pas les ordres, mais...»

18. Selon Hélène Blais (voir note 15); Rompré, 1978a; Bocquel, 1980a; Bocquel, 1981; Beaudette, 1991; Fillion, 1991.
19. Des dix sections paroissiales existant en 1991, sept sont rurales (informatrices 9 et 10).
20. En 1978, sur les 517 femmes admissibles, 86 s'inscrivent au congrès annuel. Les ateliers portent sur l'éducation, les relations publiques, les problèmes socio-culturels, la spiritualité. «Dès le départ, quelques difficultés: trente-sept avaient choisi de participer à l'atelier spirituel. Deux fois trop. Il y eut quelques mécontentes» (Rompré, 1978a, p. 2).
21. Pour la réunion de 1978, les résolutions sont les suivantes: davantage de programmes religieux à Radio-Canada, davantage de rencontres théologiques, des cours sur les *mass media* (Rompré, 1978a).
22. Les informatrices 9 et 10 ont fait valoir que les subventions *ad hoc* du Secrétariat d'État à des congrès ou autres projets de la LFC étaient conditionnelles à ce que la LFC mette en sourdine son orientation religieuse. Sans quoi, avaient avancé les fonctionnaires du Secrétariat d'État, n'importe quel groupe religieux pourrait venir demander des subventions.
23. Informatrice 9: «On a l'aide du gouvernement rien que quand on demande pour un octroi, un congrès spécial... parce qu'on ne peut pas faire une inscription mettons de cinquante à soixante dollars. L'année dernière on avait chargé 30 \$, pis il y en avait qui trouvait ça trop cher [...] Mais pour l'aide du gouvernement, comme on dit en anglais: *forget it!*». D'après les informations fournies par la directrice, la Ligue féminine catholique aurait reçu du Secrétariat d'État 600 \$ en 1975, 2 900 \$ en 1978, 2 495 \$ en 1982, 1 000 \$ en 1988. Il faut noter que ces octrois sont généralement une fraction des sommes demandées et que, pendant cette période, des demandes effectuées certaines années (1980, 1983) n'ont pas reçu de réponse positive.
24. Les procès-verbaux de 1989 à 1991 des réunions de l'exécutif diocésain font état de communications épistolaires assez

fréquentes entre l'archevêque et la Ligue féminine catholique (remerciements, invitations, cartes de vœux et souhaits). Malgré l'aménité de ces rapports, on ne saurait douter du caractère «directif» (Rompré, 1978b), voire impératif des vues de l'archevêque, comme nous l'avons souligné dans la note 17.

25. Devenue, en 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
26. Sur l'histoire des organisations féminines québécoises d'avant la deuxième vague féministe, on trouve également des indications dans Dumont *et al.* (1982), Pinard (1977) et Lavigne *et al.* (1977).
27. C'est par le sommet de la pyramide que l'association prend forme. La direction des Cercles relève du ministère de l'Agriculture, qui désigne un directeur «chargé de veiller à l'accomplissement du programme et des statuts généraux, à l'utilisation profitable des octrois et valeurs que le ministère accorde aux divers groupements» (Cohen, 1990, p. 28).
28. Citation tirée de la communication de Nicole Laurin-Frenette intitulée «Les rapports entre Église et État: procès de régulation sociale et contradictions» et présentée au colloque «L'État contemporain au coeur de la société», qui a eu lieu à Lennoxville en 1986.
29. On notera cependant que, lors des premières inspirations et démarches pour fonder Réseau, l'une de ces anciennes religieuses présidait la Société franco-manitobaine (SFM), organisme suprême de représentation des francophones d'ici. Dans l'entrevue qu'elle nous a accordée, elle dit ceci: «Moi je n'ai pas été engagée là-dedans [c'est-à-dire dans la fondation de Réseau] parce que j'étais présidente de la SFM à ce moment-là, je n'avais absolument pas le temps et aussi je ne pouvais pas politiquement être présidente de la SFM et être en même temps engagée dans un autre organisme. Alors j'ai laissé faire. Quand j'ai laissé la SFM en 1982, j'étais trop fatiguée pour passer à d'autres organismes. J'ai commencé vraiment à m'engager dans Réseau il y a seulement trois ans [c'est-à-dire en 1987]. Je suivais quand même son travail et je participais à certaines activités». Cette informatrice nous a également confié que, en tant que présidente de la SFM, elle a facilité la tâche de l'organisation féminine naissante en pourvoyant des commodités logistiques et bureaucratiques. Elle présidera par la suite Réseau et constitue aujourd'hui encore une personne-ressource de grande importance.
30. Selon l'informatrice 7 (une observatrice et une actrice privilégiée des comités culturels au Manitoba français), le comité culturel de Sainte-Anne, par exemple, remonte à 1965.
31. Nous retrouvons, dans le domaine de la culture et des loisirs, le même type de présence et d'intervention de l'État qu'on peut noter au niveau de la création ou de l'encouragement à la création des organisations de revendication féminines. D'abord, incitation,

encouragement technique (animation, aide à la formulation des demandes, par exemple), ensuite incorporation. L'incorporation d'une organisation est une des conditions nécessaires si elle veut obtenir des subventions. Création et incorporation non seulement des comités culturels spécifiques dans chaque village et région, mais également d'une association qui favorise l'échange d'information, les représente au besoin et en agrège les demandes, bien que chaque comité soit responsable de son propre fonctionnement. Autrement dit, formation d'une structure en paliers, comme le notent les théoriciens du néocorporatisme. Les associations incorporées ont évidemment le devoir (qu'elles accomplissent gratuitement, n'étant pas à but lucratif) de planifier des activités, d'administrer les biens de la corporation et d'en assurer la rentabilité selon les normes du bailleur de fonds, l'État. Selon l'informatrice 7, ce qui était au début un plaisir à cause de la spontanéité des initiatives, devient une corvée ou tout au moins une obligation bureaucratiquement surveillée qui ne saurait tolérer trop d'écarts.

32. Réseau et Pluri-elles ne cachent pas le fait que leurs membres et clientèle soient significativement des femmes de la ville. Mais ce n'est évidemment pas là l'effet d'une politique de leur part. Pluri-elles surtout, à cause de sa vocation actuelle de centre de ressources pour femmes, a d'ailleurs déjà répondu à des demandes de services (cours de rattrapage) exprimées par des femmes rurales.
33. L'informatrice 7 est née à Saint-Boniface, y a vécu jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans puis a déménagé à Sainte-Anne.
34. Le *Manitoba Action Committee on the Status of Women* est officiellement fondé en 1973, mais fonctionnait déjà de manière *ad hoc* depuis deux ans, grâce à l'initiative de femmes, militantes sans doute, mais nullement identifiées à ce qu'on appellerait aujourd'hui des féministes radicales. Le *Manitoba Advisory Council on the Status of Women* est fondé en 1980.
35. Selon le document de recherche «L'évolution de la FFCF de 1914 à nos jours» préparé par Micheline Desjardins pour la Fédération des femmes canadiennes-françaises (sans date).
36. Fondée à Ottawa en 1914 sur appel de la duchesse de Connaught et grâce à l'énergie organisatrice de madame Paul-Eugène Marchand, la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF) vise au début à participer, sur le mode féminin traditionnel, aux «œuvres de guerre». Le *Dictionnaire de l'Amérique française* écrit à son sujet: «Au fil des ans, elle se donne pour objectifs la promotion de la culture française en position minoritaire, la sensibilisation et l'épanouissement des femmes canadiennes-françaises ainsi que l'intégration pleine et entière des femmes dans la société. Cependant, elle ne saurait être qualifiée de féministe au sens actuel: elle épouse les valeurs familiales traditionnelles et

regroupe avant tout des femmes au foyer qui offrent bénévolement leurs services aux œuvres de charité paroissiale» (Dufresne *et al.*, 1988, p. 145). Ce jugement nous paraît un peu sévère. Réseau et Pluri-elles y sont affiliés et semblent en avoir tiré des avantages au niveau de certains services concrets aux femmes. On ne saurait trop insister sur le fait que la FFCF a amorcé un virage significatif en 1972. Cette année-là, «le gouvernement fédéral reconnaît la FFCF, et un octroi de 15 000 \$ pour le projet d'expansion 1972-1973 est accordé par le ministre Gérard Pelletier du Secrétariat d'État» (Desjardins, voir note 35). «Pour la première fois, on voit la Fédération s'ouvrir à des préoccupations axées sur les femmes de langue française peu importe la religion ou l'origine. Cette ouverture [...] témoigne du courage des dirigeantes de l'époque d'effectuer le virage non seulement exigé par les bailleurs de fonds gouvernementaux [...]» (Nous soulignons) (Desjardins, voir note 35). En 1979-1981 et subséquemment, d'autres coups de barre de la direction de la FFCF ont contribué à éloigner cette organisation de son passé idéologique (ce qui d'ailleurs, en 1988, a occasionné la désaffiliation de la LFC à cet organisme) et la situent aujourd'hui directement dans le champ d'influence de l'État fédéral.

37. On se rappellera que c'est l'époque du *French Power* à Ottawa. Pierre E. Trudeau vient d'être porté au pouvoir, et le projet de loi sur les langues officielles, déposé. Gérard Pelletier, nouveau Secrétaire d'État, assiste en personne au Rallye de Gimli et proclame: «Si le gouvernement canadien subventionne l'une ou l'autre de vos associations, c'est qu'il obéit à un devoir public. Le gouvernement, c'est vous».
38. La même question peut se poser en ce qui concerne le décalage entre le féminisme américain, européen, canadien, etc. (Chafetz et Dworkin, 1986; Dahlerup, 1986).
39. Par contraste avec les auteurs marxistes, nous pensons que ces nouvelles ambitions de l'État dépassaient la simple gestion de la main-d'œuvre pour fin d'asservissement à la classe capitaliste. Dans les pays capitalistes avancés, le néocorporatisme se manifeste non seulement au niveau de l'économie, champ dans lequel il s'est d'abord et remarquablement développé, mais dans tous les champs de l'activité sociale.
40. Quant à la SFM, sa «révolution» de 1968 concerne surtout la prise en charge politique, sur des bases nouvelles, de la communauté franco-manitobaine dans son ensemble et la mise en place de rapports qui vont la lier aux communautés francophones canadiennes, en particulier à travers la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). Au cours des années 1970, les femmes ne représentent pas encore pour la SFM une catégorie sociale autonome. Une telle reconnaissance équivaldrait d'ailleurs à menacer la solidarité minoritaire nécessaire à la lutte sur le front de la langue et de la «culture». De plus, les conceptions traditionnelles des rapports entre les sexes sont encore

extrêmement vivaces et pour ainsi dire «protégées» par l'influence religieuse. Ce n'est qu'en 1980 qu'une femme sera élue pour la première fois à la présidence de la SFM.

41. Aux États-Unis, plus de la moitié de tous les groupes de pression encore existants au début des années quatre-vingt sont nés après 1945, et une forte proportion d'entre eux après 1960, période marquant la mise en place définitive de l'État-providence. Paltiel (1982), qui rapporte ces observations, estime qu'elles valent autant pour le Canada. Résumant les contributions d'un colloque sur ces questions, Pross (1982, p. 185) affirme que l'on peut concevoir l'État comme «une cause principale de la constitution de ces groupes de pression», idée à laquelle Van Loon et Whittington font écho. Dans la citation suivante, ces derniers explicitent les fonctions politiques de ces «créations» étatiques et qui sont celles que nous avons relevées plus haut. «Reverse pressure groups may be created because political decision makers are anxious to have all the inputs they can get before they set out to make policy, because they wish to create generalized support for their approach or specific support for some important policies, or [...] to counter some other organized interest running against the decision maker's own policy predilections. In addition to this function of creating or mobilizing a clientele, they may also be used for communication with an otherwise poorly organized portion of the public, or even to administer some aspect of an agency's program. If there is no existing organized interest to which they can turn, policy makers will often try to create a completely new interest group, which they can use in this process. Alternatively, they may attempt to reinforce existing groups» (Van Loon et Whittington, 1987, p. 409). Des exemples? On peut en mentionner plusieurs: les associations autochtones modernes, la *Eastern Fisherman's Federation*, la *John Howard Society*, la *Consumer's Association of Canada*, la *Canadian Council on Social Development* (Van Loon et Whittington, 1987), la *Community Planning Association of Canada* (Pross, 1975), la *Canadian Federation of Agriculture* (Pross, 1986), la *Canadian Construction Association*, la *Canadian Pharmaceutical Manufacturers* et la *Canadian Life Insurance Officers* (Pross, 1986), la Compagnie des Jeunes Canadiens, la Fédération des francophones hors Québec, les organisations politiques de la communauté anglaise de Montréal (Looney, 1977; Clift, 1982), le *Black United Front of Nova Scotia* (Looney, 1977), les organisations féminines et féministes générales ou particulières, par exemple les femmes des «communautés visibles» (Pross, 1975; Looney, 1977; Carty et Brand, 1988; Wallis, Gilles et Hernandez, 1988; Schreder, 1990). Bref, comme le conseillait en 1978 le ministre Roméo Leblanc, «If I had to write the manual for dealing with government, I would put two main rules of the road: carry a flag – that is have an organization – and sound your horn. Let people know you are there» (cité dans Pross, 1986, p. 44).
42. La date exacte à laquelle cette rencontre a eu lieu n'est pas mentionnée.

43. Il y a également un homme, Philippe de Bausset, «un mâle journaliste venu de France» (Rompré, 1979b, p. 5).
44. Collège universitaire de Saint-Boniface, Conseil jeunesse provincial, Société Radio-Canada, Centre culturel franco-manitobain.
45. Voir *La Liberté*, vol. 67, n° 40, p. 14-15.
46. Voir *La Liberté*, vol. 67, n° 45, p. 15-18.
47. Dans ce texte, la présidente énonce clairement que, désormais, les gouvernements sont les interlocuteurs des femmes, nommément de la FFCF.
48. Il y est question de bénévolat (le lecteur se rappellera ici que les programmes du Secrétariat d'État, y compris celui de la Promotion de la femme, s'adressent à des organismes bénévoles). «[...] il y a des organisations locales et régionales où la femme francophone pourrait exercer ces deux choix [femme et francophone] qui vont ensemble et où, de plus, elle pourrait prendre information et formation (deux besoins fondamentaux). Encore faut-il adhérer à une organisation, un projet, une activité et y participer. Adhérer et participer: voilà deux réalités que chaque femme doit décider de vivre [...]» (Roy, 1980, p. 16).
49. Une Québécoise arrivée au Manitoba en 1973.
50. Il convient ici de rapporter un petit fait qui pourra ajouter à la reconstitution de la trame des événements et à leur intelligence. Le 18 septembre 1980, *La Liberté* publie un article sur le Club des hommes d'affaires franco-manitobains (Bocquel, 1980b). L'article, appuyé par une entrevue auprès des dirigeants du Club, rappelle les grandes coordonnées de cette association, ses fonctions, et le fait que les femmes n'y sont pas admises. Un mois plus tard, *La Liberté* annonce la formation de Réseau (Bocquel, 1980c). Y a-t-il un lien entre le premier article et l'avènement de Réseau? Et si oui, lequel? En d'autres termes, le premier article a-t-il été inspiré au journaliste par des femmes mécontentes de la politique du Club des hommes d'affaires ou, au contraire, le reportage du journaliste a-t-il contribué à publiciser une situation que des femmes, en particulier celles qui avaient été éconduites par le Club des hommes d'affaires, jugeaient inacceptable, contribuant ainsi à accélérer la décision de faire quelque chose pour remédier à cette situation? Nous avons posé la question au journaliste responsable des deux articles. Celui-ci affirme que son premier reportage a été réalisé de sa propre initiative, bien qu'il ait pu être inspiré par des rumeurs sur le refus du Club d'accepter les femmes. Outre bien sûr l'éventualité de la pure coïncidence, la publication par *La Liberté* de la politique sexiste du Club des hommes d'affaires a pu donc constituer un catalyseur de l'action de la fondatrice de Réseau. Mais il est certain que la cause en a été une frustration de certaines femmes par rapport à la politique du Club.

51. Informatrice 8: «On se cherchait un petit peu la première année. On voulait quelque chose là, mais des fois on n'avait pas de consensus aux réunions, c'est comme... Il y en qui voulaient rester seulement un groupe de femmes, d'autres étaient plus ouvertes et voulaient accepter des hommes aussi. Ça a pris une bonne année avant qu'on commence à s'établir. C'était encore le genre de "chambre de commerce" qu'on cherchait mais c'est devenu seulement pour les femmes.»
52. Informatrice 2: «Réseau est devenu un organisme de plus en plus politique, c'est-à-dire on n'accepte [aujourd'hui, dix ans après sa fondation] que des dossiers où il faut faire des revendications politiques, où les femmes sont lésées dans leurs droits, où il faut faire des démarches pour obtenir certains services comme la Maison Teresa [maison pour femmes battues]. La politique là-dedans c'est d'obtenir. Une fois la demande obtenue, nous laissons la gestion quotidienne à des conseils d'administration dûment institués [...] On fait de la pression auprès des politiciens et auprès des groupes de femmes anglophones pour être reconnues comme francophones, pour reconnaître que les femmes francophones ont des besoins particuliers au niveau de leur homme et au niveau de la mentalité. Ensuite, on fait des pressions auprès de notre propre communauté aussi: éducation, collaboration, sensibilisation.»
53. La fondatrice en entrevue: «On n'avait pas d'argent. On n'a pas demandé de cotisations au début. On s'est incorporé sans frais grâce à la firme où je travaillais parce qu'ils me laissaient le temps. C'était comme des relations publiques que je faisais pour eux en même temps. L'exécutif se rencontrait là». Les cotisations, fixées initialement à 25 \$, commenceront à être requises en octobre 1981 (Giroux, 1981) et baisseront quelques mois après à 20 \$ (*La Liberté*, vol. 68, n° 43, p. 8).
54. 1987 est l'année des États généraux de la francophonie manitobaine, au cours desquels les principaux organismes de la communauté se sont publiquement définis pour fin de portrait collectif et d'orientation subséquente. Il s'agit donc d'une année idéale pour leur comparaison synchrone.
55. Ce colloque n'avait nullement été annoncé dans les numéros antérieurs de *La Liberté*; l'article est signé non par un journaliste régulier mais par un particulier et il est situé «profondément» dans une page intérieure. Cela dit l'importance relative qu'on accorde à ce colloque. En fait, à cette époque-là, l'attention officielle de la communauté franco-manitobaine est retenue par la question de la langue. Depuis plusieurs semaines, il en était fortement question dans *La Liberté*, et le numéro du 20 novembre, en première page et dans plusieurs pages intérieures, relate le colloque intitulé «Vivre en français mon coin de pays». Tenu à Saint-Boniface, il est organisé par la SFM, organisme alors présidé par Gilberte Proteau et dirigé par Lucille Roch (Bocquel, 1980d).

56. Ce qui ne fut pas le cas en Saskatchewan et en Alberta, où le démarrage des organisations locales s'avéra plus lent.
57. C'est à cette époque que sont publiés par le FFCF le recueil *La part des femmes, il faut la dire* et le rapport *Femmes et francophones: double infériorité*. Dans le premier cas, il s'agit de témoignages et de biographies de femmes francophones recueillis à travers le pays; le second est une analyse. Ces deux recherches ont été menées avec des subventions du Secrétariat d'État. *La Liberté* (vol. 69, n° 12, p. 18) consacre d'ailleurs toute une page à résumer le contenu du recueil *La part des femmes, il faut la dire* et précise, dans un entrefilet, que le Secrétariat d'État vient d'octroyer 178 859 \$ à la FFCF pour lui permettre de coordonner son action nationale. Est-il nécessaire d'ajouter que la page où *La Liberté* publie ces informations est elle-même commanditée par le Secrétariat d'État?
58. Citation tirée de l'historique de la formation de Pluri-elles préparé par Michèle Cenerini.
59. Échantillon visé: 230 femmes; nombre de questionnaires remplis reçus: 184; nombre de questionnaires compilés: 165. Sur l'ensemble des questionnaires reçus, 65 % provenaient de femmes vivant en ville.
60. 83 % ont répondu que la religion jouait un rôle très important ou important dans leur vie. Seulement 5 % disaient ne pas entretenir de liens d'amitié dans la famille et hors de celle-ci, et 7 % (surtout des régions rurales) se sont estimées «isolées» dans leur milieu. Des chiffres donc assez marginaux. Rien n'indique que les doléances (*grievances*) avaient atteint un seuil critique chez les personnes interrogées. À la question: «Si vous n'avez pas atteint vos aspirations, qu'est-ce qui vous empêche de les atteindre?», le taux de non-réponse est de 62 %. 10 % de celles qui ont répondu mentionnent la famille. Les autres raisons vont du manque de temps, d'argent ou de motivation aux «buts atteints». Bref, comparant leur situation à leurs aspirations, les répondantes ne semblent pas exprimer un fort sentiment de *privation relative*. La plupart semblent souhaiter ce que leur situation traditionnelle leur permet d'obtenir: un rôle exclusif de ménagère ou mitigé avec quelque activité professionnelle. Seulement 12 % souhaitent une activité professionnelle non interrompue. Le sentiment de *dévalorisation* en tant que femme dans la famille, avec les amis et au travail est tout aussi marginal (5 % ou moins). Cependant, il est de 21 % au niveau social global. Enfin, 65 % ne faisaient partie d'aucun organisme féminin au moment du sondage. 57 % ont répondu qu'elles aimeraient rencontrer d'autres femmes, et 45 % voyaient d'un bon oeil l'idée d'un regroupement de femmes. Il convient cependant de noter que les raisons données sont d'ordre expressif et culturel plutôt qu'«instrumental»: seulement 25 % estimaient très importante ou importante l'idée d'un «groupe de pression».

61. Ce qui, dans ce cas-ci, infirme l'hypothèse formulée par la théorie de l'action collective de la nécessaire pression des insatisfactions populaires dans la formation des mouvements sociaux.
62. Historique de la formation de Pluri-elles (voir note 58).
63. Il s'agit d'une véritable «retraite fermée» qui eut lieu au *St. Benedict's Educational Center* dans la banlieue de Winnipeg (budget: 2 642,50 \$).
64. «Le noyau des femmes qui ont parti l'affaire se connaissait», affirme l'informatrice 5, extrêmement impliquée dans l'organisation de ces deux journées d'échanges.
65. Notons que la Ligue des femmes catholiques se constitue en corporation en novembre 1982 – elle devient la Ligue féminine catholique du Manitoba – afin d'être capable d'obtenir des subventions elle aussi (Bocquel, 1982a). De fait, elle en obtiendra une de 1 500 \$ du Secrétariat d'État en 1983-1984, mais rien en 1984-1985, 1985-1986 et si peu par la suite qu'il vaut mieux l'oublier, nous a confié l'informatrice 9.
66. Informatrice 3: «Je pense qu'ils [les fonctionnaires du Secrétariat d'État] étaient un peu moins enthousiastes de subventionner deux organismes. Je pense qu'ils auraient voulu que les femmes se regroupent sous un chapeau plutôt que deux. Ils pensaient que c'était peu réaliste. La communauté francophone était petite. Le plus d'organismes qu'on est, ben il faut trouver des bénévoles. Le Secrétariat d'État avait peur qu'on dissipe nos ressources financières et humaines. Mais, ils ne se sont pas trop obstinés. Leur attitude était: si la communauté veut, si la communauté pense qu'elle peut supporter deux groupes... Ils étaient réceptifs».
67. Le Secrétariat d'État a comme mandat, entre autres tâches, de favoriser la participation politique des «minorités» agréées, non de subventionner les services qu'elles offrent (Secrétariat d'État, 1987; 1989). Quant à la «rareté» des ressources étatiques, nous aimerions apporter la nuance suivante. De prime abord, on peut dire qu'elle est une vérité générale. Mais, dans les faits et en particulier pour les organismes de la dimension de Réseau et de Pluri-elles, elle dépend de décisions conscientes prises par les fonctionnaires: leur connaissance du solde disponible dans les divers programmes, leurs conseils aux organismes qui demandent des subventions et leur choix ultime de puiser dans tel programme ou dans tel autre, comme nous le précisons dans la note suivante. C'est donc une rareté toute relative.
68. Les fonds octroyés par le Secrétariat d'État aux groupes féminins franco-manitobains provenaient au début du Programme des communautés de langue officielle minoritaire. «Après nos protestations, on a obtenu aussi des fonds du Programme de promotion de la femme. Aujourd'hui, on reçoit des fonds des deux programmes. On a très peu d'argent mais on a des fonds des deux

programmes. Il en est allé récemment ainsi des femmes noires à qui on accordait jusqu'ici des fonds à partir du Programme du multiculturalisme. Elles protestent que les fonds qu'on leur accorde proviennent seulement de ce programme. Nous avons donc créé un précédent assez important pour le Manitoba. Nous, on dit qu'on est doublement opprimées comme femmes et comme membres d'une communauté de langue minoritaire. On doit avoir accès aux deux fonds» (Entrevue avec la coordonnatrice de Pluri-elles en juillet 1988). Par ailleurs, en ce qui concerne le partage des fonds du Secrétariat d'État avec Réseau, la même coordonnatrice avance: «Réseau a plus d'argent du Secrétariat d'État que nous-autres parce qu'ils [c'est-à-dire Réseau] sont plus politiques. Elles ont eu déjà des subventions de la province pour une étude de besoins sur les femmes battues. Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec les critères selon lesquels le Secrétariat d'État distribue l'argent. On suppose que ce genre d'activités politiques de Réseau est nécessaire, mais nous aussi nos services sont nécessaires». (entrevue avec la coordonnatrice de Pluri-elles en juillet 1988)

69. Informatrice 5: «Pour avoir les fonds du Secrétariat d'État, il fallait chaque année créer un projet de développement communautaire, de développement de leadership, etc. Il fallait que ça entre dans les critères du Secrétariat d'État aussi. Parce que le Secrétariat d'État à chaque année détermine quel est le genre d'actions politiques qu'il va subventionner. Alors, en fin de compte, c'est comme se sentir à la merci de pas être complètement en contrôle de notre programmation. D'avoir aussi à répondre aux critères de l'État. À savoir, est-ce que c'est la pornographie qui est le sujet piquant que l'État va supporter, ou la violence faite aux femmes ou qu'est-ce que c'est exactement? [...] Il y a toujours des cordes attachées aux argents qu'on reçoit de n'importe quel gouvernement. L'idéal, c'est d'être autonome complètement, mais c'est très difficile.»
70. Voici un extrait d'une entrevue que nous avons eue avec la directrice de Pluri-elles en juillet 1988. On sentira ici le dynamisme et le doigté administratif de l'organisme dans la cueillette des subsides étatiques. «La première fois qu'on soumet un projet, on fait constamment des études de besoin auprès de nos membres à travers des sondages, des réunions de consultation. On note les demandes d'information, d'aide, qu'on reçoit au bureau. L'année passée, on le faisait plus informellement, mais on tenait compte de tout ce qu'on [c'est-à-dire notre clientèle] nous demandait. En même temps, on tient compte au niveau du gouvernement de quels genres de programmes ils mettent de l'avant, quels genres de programmes il y a et où c'est possible d'avoir de l'argent pour faire des projets. Quand on voit quelque chose où c'est possible de soumettre un projet qui répond à un besoin, on prend le besoin d'une part et les critères du programme d'autre part, et on évalue quel genre de projet on pourrait mettre sur pied. Pis là on remplit 150 000 formulaires. Tous les ans on fait une transaction. On

travaille projet par projet, mais on a identifié cinq domaines où on veut travailler [...] C'est très important de comprendre c'est quoi le but politique du programme en question. Chaque gouvernement a son propre agenda politique. Il faut avoir une idée de ce qu'ils ont en tête, quels critères de sélection des projets ils ont en tête. C'est comme un casse-tête. Le gouvernement a telle priorité pour une année, nous avons les nôtres. Il faut trouver un point de convergence. Il y a des programmes qui ont des exigences administratives trop fortes par rapport à ce qu'on veut faire. Trop de papiers. Souvent aussi on rencontre des politiciens pour essayer de leur faire voir notre situation.» (informatrice 1)

71. La directrice de Pluri-elles nous confiait en juillet 1988: «Pour le moment on a onze employées à plein temps, mais en avril prochain on pourrait ne pas exister». Comme nous l'avons déjà souligné, l'incertitude de la survie annuelle de Pluri-elles s'est muée en une relative stabilité depuis 1989-1990.
72. Informatrice 5: «On a besoin de ressources financières. Sans ça, c'est du bénévolat qu'on fait. Et après un certain temps, le bénévolat ça brûle bien du monde.»
73. F.-R. Ouellette (1986) distingue trois types d'organismes féminins, en fonction de leur champ de spécialisation: la socialisation, le champ politique et celui des services. Bien qu'on puisse retrouver à des degrés divers les trois fonctions dans une organisation donnée, nous dirons que les deux dernières caractérisent surtout les organisations féminines issues de la deuxième vague du mouvement féministe (Freeman, 1975).
74. Voir aussi à ce propos Lamoureux (1986, p. 60-61).
75. Il s'agit d'un document de huit pages qui s'intitule simplement *Présentation aux audiences publiques des États-Généraux*.
76. La solution de la fusion des organismes féminins semble avoir été la solution préférée du Secrétariat d'État. Du reste, beaucoup de personnes de la communauté franco-manitobaine ne voyaient pas la différence entre Réseau et Pluri-elles et doutaient de la nécessité de les maintenir séparés. Le principal argument des uns et des autres était qu'il fallait éviter de disperser des énergies limitées. Sous l'égide de la SFM, un comité appelé Cohésion-Femmes tenta en vain pendant quelque trois ans (de décembre 1983 jusqu'à sa dissolution en mai 1987) d'établir les priorités communes des principales organisations féminines existantes, nommément: Pluri-elles, Réseau, la Ligue féminine catholique et les Filles d'Isabelle.
77. En fait, les organisations qui font le plus concurrence à la Ligue féminine catholique sont moins Réseau et Pluri-elles que les nouvelles organisations religieuses mixtes (par exemple Nathanaël), actives surtout dans les villages et dont l'action est centrée sur le couple, la famille, dans une perspective de renouveau chrétien.

78. Nous faisons nôtres les remarques de Ouellette (1986, p. 128-144) sur la difficulté de recueillir des chiffres pertinents et adéquats sur le nombre de membres des organisations: manque de registres; ambiguïté dans la définition de l'inscription, surtout dans les organisations de service où les membres ne sont pas nécessairement des usagers et *vice versa*; différence entre le fait d'être membre enregistré et membre vraiment actif, etc. Les chiffres que nous donnons ici ont été recueillis dans l'historique de Pluri-elles préparé par Michelle Cenerini, membre et ancienne présidente de l'organisation.
79. D'après le recensement de 1981, on compte 15 760 femmes de langue maternelle française vivant dans la région métropolitaine de Winnipeg. Si on soustrait de ce nombre les femmes âgées de moins de 15 ans, lesquelles constituent en moyenne 27 % de cette population, cela fait donc 11 504 femmes âgées de 15 ans et plus.
80. Il faut ajouter que cette collaboration intracommunautaire des organismes féminins est d'autant plus facile qu'ils émergent à peine de leur situation de non-pouvoir par rapport à celle des hommes.
81. «Au début, on a voulu se limiter entre nous autres en tant que doublement minoritaires. Mais par la suite, il y a eu des contacts avec les anglophones». Il n'est pas question de nier ici le danger réel d'assimilation linguistique des Franco-Manitobains à la majorité anglophone. Mais il faut également se rendre compte que le pourvoi (qui, en certains cas, occasionne un véritable dédoublement) des services en français, fruit de la loi sur les langues officielles, de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), des contestations juridiques couronnées de succès, crée pour l'élite franco-manitobaine locale des ressources dont elle profite sous forme de postes bureaucratiques, etc. De ce point de vue, cette élite, quel que soit son sexe, et le Secrétariat d'État ont des intérêts liés. C'est pourquoi nous disons que l'idéologie officielle de toutes les communautés francophones hors Québec, et particulièrement celle de leurs élites institutionnelles, se doit de réaffirmer continuellement la *différence* linguistique qui justifie le pourvoi des ressources.
82. Ces critères excluent, par exemple, les organisations ou projets qui ont pour objectif de faire valoir une opinion sur l'avortement, l'orientation sexuelle, l'épanouissement affectif ou spirituel, le perfectionnement professionnel ou personnel.
83. Le cas le plus remarquable concerne le refus répété du Secrétariat d'État de subventionner l'organisation appelée *R.E.A.L. (Realistic, Equal, Active for Life) Women*, totalisant selon leurs propres chiffres 40 000 membres et une cinquantaine de chapitres à travers le Canada. L'affaire passa des mains des fonctionnaires à ceux des politiciens (députés, ministres, comité parlementaire) et des médias. Les démêlés assez spectaculaires de *R.E.A.L. Women* avec le

Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État et le *National Action Committee on the Status of Women* (NAC), en ce qui a trait aux subventions publiques accordées aux groupes de femmes, constituent un dossier qui s'épaissit et peuvent être retracés, entre autres documents, dans le mémoire (*Presentation*) de onze pages de cette organisation au *Standing Committee on the Secretary of State*, le 11 décembre 1986.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Gratien (1988) «Pour la survivance, l'Association canadienne-française de l'Alberta», dans BOURNOT-TRITES, Monique (dir.) *Les outils de la francophonie*, Vancouver, University of British Columbia, p. 67-100. (Actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, University of British Columbia, les 10 et 11 octobre 1986)
- (1993) «De l'Église à l'État: le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1945-1970», dans LAFONTANT, Jean (dir.) *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 229-245.
- AUDIFFREN, Nicole (1986) *Rapport de la recherche auprès des groupes de femmes* (résumé), Québec, Conseil du statut de la femme, 52 p.
- BEAUDETTE, Céline (1980) «Les Franco-Manitobaines s'organisent», *La Liberté*, vol. 68, n° 31, p. 12-13.
- (1981) «De la formation pour les femmes», *La Liberté*, vol. 68, n° 37, p. 8.
- BEAUDETTE, Karine (1991) «La Ligue féminine catholique à l'honneur», *La Liberté*, vol. 78, n° 1, p. 17.
- BLAY, Jacqueline (1986) *Une étude du fait français au Manitoba (1870-1985)*, thèse (M. A.), Department of History, University of Manitoba, 467 p.
- BOCQUEL, Bernard (1978) «NOUS AUTRES: hommes et femmes», *La Liberté*, vol. 65, n° 46, p. 15.
- (1980a) «Un pas de plus vers le militantisme», *La Liberté*, vol. 68, n° 9, p. 7.
- (1980b) «Le Club des hommes d'affaires franco-manitobains, un club à vocation sociale», *La Liberté*, vol. 68, n° 22, p. 5.
- (1980c) «Les femmes d'affaires ont lancé leur Réseau», *La Liberté*, vol. 68, n° 26, p. 13.
- (1980d) «Une première étape: un colloque», *La Liberté*, vol. 68, n° 31, p. 7.
- (1981) «L'aspect social a caractérisé le congrès de la LFC», *La Liberté*, vol. 69, n° 10, p. 5.

- ____ (1982a) «La Ligue féminine catholique du Manitoba est née», *La Liberté*, vol. 69, n° 31, p. 1-2.
- ____ (1982b) «Pluri-elles s'adresse à toutes les femmes», *La Liberté*, vol. 69, n° 33, p. 1-2.
- BOIVIN, Louise (1981) «Nouvelle orientation pour la FFCF», *La Liberté*, vol. 69, n° 22, p. 1 et 8.
- CADRIN, Gilles (1992) «L'affirmation des minorités francophones depuis la Révolution tranquille», dans ALLAIRE, Gratien, DUBÉ, Paul et MORCOS, Gamila (dir.) *Après dix ans..., bilan et prospective*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, p. 269-283. (Actes du onzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, les 17, 18 et 19 octobre 1991)
- CARTY, Linda et BRAND, Dionne (1988) «"Visible Minority" Women: A Creation of the Canadian State», *Documentation sur la recherche féministe / Resources for Feminist Research*, vol. 17, n° 3, p. 39-42.
- CHAFETZ, Janet S. et DWORKIN, Anthony G. (1986) *Female Revolt: Women's Movement in World and Historical Perspective*, Totowa, Rowman & Allenheld, 260 p.
- CLIFT, Dominique (1982) «L'État et les groupes d'intérêt: perspectives d'avenir», *Administration publique du Canada / Canadian Public Administration*, vol. 25, n° 2, p. 265-277.
- COHEN, Jean (1985) «Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 663-716.
- COHEN, Yolande (1990) *Femmes de parole, l'histoire des Cercles de femmes du Québec 1915-1990*, Montréal, Le Jour, 315 p.
- DAHLERUP, Drude (1986) «Is the new women's movement dead? Decline or change of the Danish movement», dans DAHLERUP, Drude (dir.) *The New Women's Movement: Feminism and Political Power in Europe and the USA*, London, Sage, p. 217-243.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre (1991) *Recherche qualitative, guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, 142 p.
- DUFRESNE, Charles, GRIMARD, Jacques, LAPIERRE, André, SAVARD, Pierre et VALLIÈRES, Gaétan (1988) *Dictionnaire de l'Amérique française, francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 386 p.
- DUMONT, Micheline, JEAN, Michèle, LAVIGNE, Marie et STODDART, Jennifer (1982) *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 521 p.

- FILLION, Doris (1991) «Cheminement de la Ligue féminine catholique du Manitoba incorporée, à la lumière de Vatican II», travail de recherche présenté à Edmond Cormier, professeur de religion, Collège universitaire de Saint-Boniface, 17 p.
- FINDLAY, Sue (1988) «Feminist Struggles with the Canadian State, 1966-1988», *Resources for Feminist Research / Documentation sur la recherche féministe*, vol. 17, n° 3, p. 5-9.
- FREEMAN, Jo. (1975) *The Politics of Women Liberation*, New York, Longman, 268 p.
- GIROUX, Yvon (1981) «Réseau reprend ses activités», *La Liberté*, vol. 69, n° 28, p. 7.
- GOULET, Aurore (1981) «Deux Manitobaines à la FFCF», *La Liberté*, vol. 69, n° 15, p. 3.
- LABOSSSIÈRE, Gérald (1973) *La Société franco-manitobaine: évaluation sociologique basée sur les vues de ses dirigeants, rapport non publié* présenté à la Direction de l'action socio-culturelle du Secrétariat d'État, 156 p.
- LAFONTANT, Jean (1987) «Un médium-goupillon: *La Liberté*, hebdomadaire manitobain (1913)», dans THÉBERGE, Raymond et LAFONTANT, Jean (dir.) *Demain, la francophonie en milieu minoritaire?*, Saint-Boniface, Centre de recherche, Collège universitaire de Saint-Boniface, p. 269-301.
- (1992) «Francophones canadiens et Québécois: frères, cousins ou simples étrangers partageant une même langue? Une ou deux manières de les rapprocher», avis soumis au Comité pour le français dans les communautés francophones et acadienne du Canada, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec, 22 p.
- (1993) *L'incidence de l'État dans la formation et l'évolution des organisations de revendication citoyennes: le cas de deux groupes féminins / féministes franco-manitobains*, thèse (Ph. D.), Faculté des sciences sociales, Université Laval, 213 p.
- LAMOUREUX, Diane (1986) *Fragments et collages, essai sur le féminisme québécois des années 70*, Montréal, Remue-Ménage, 168 p.
- LAURIN, Nicole, JUTEAU, Danielle et DUCHESNE, Lorraine (1991) *À la recherche d'un monde oublié, les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour, 424 p.
- LAVIGNE, Marie, PINARD, Yolande et STODDART, Jennifer (1977) «La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du 20^e siècle», dans LAVIGNE, Marie et PINARD, Yolande (dir.) *Les femmes dans la société québécoise, aspects historiques*, Montréal, Boréal Express, p. 89-108.

- LEMAY, France (1982) «Les activités de la LFC-Section de la Cathédrale», *La Liberté*, vol. 68, n° 6, p. 11.
- LOONEY, Martin (1977) «A Political Economy of Citizen Participation», dans PANITCH, Leo (dir.) *The Canadian State: Political Economy and Political Power*, Toronto, University of Toronto Press, p. 446-472.
- MANOÏLESCO, Mihaïl (1934) *Le siècle du corporatisme*, Paris, Librairie Félix Alcan, 376 p.
- MARX, Gary T. (1979) «External Efforts to Damage or Facilitate Social Movements: Some Patterns, Explanations, Outcomes and Complications», dans ZALD, Mayer N. et McCARTHY, J. M. (dir.) *The Dynamics of Social Movements*, Cambridge, Winthrop, p. 94-125.
- McCARTHY, John D. et ZALD, Mayer N. (1973) *The Trends of Social Movements in America: Professionalization and Resource Mobilization*, Morristown, General Learning Press, 30 p.
- MELUCCI, Alberto (1982) «Réponse à Alain Touraine», dans TOURAINE, Alain (dir.) *Mouvements sociaux d'aujourd'hui, acteurs et analystes*, Paris, Éditions ouvrières, p. 22-26.
- (1991) «Qu'y a-t-il de nouveau dans "les nouveaux mouvements sociaux"?», dans MAHEU, Louis et SALES, Arnaud (dir.) *La recomposition du politique*, Montréal, Éditions L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, p. 129-162.
- MÉRIDIJ, Tayeb (1987) *Les élites franco-manitobaines*, thèse (M. Sc.), Faculté des études supérieures, Université de Montréal, 144 p.
- NORDLINGER, Eric A. (1981) *On the Autonomy of the Democratic State*, Cambridge, Harvard University Press, 239 p.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine (1986) *Les groupes de femmes du Québec en 1985: champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme, 314 p.
- PAL, Leslie A. (1993) *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 330 p.
- PALTIEL, Khayyam Z. (1982) «The Changing Environment and Role of Special Interest Groups», *Administration publique du Canada / Canadian Public Administration*, vol. 25, n° 2, p. 198-210.
- PINARD, Yolande (1977) «Les débuts du mouvement des femmes», dans LAVIGNE, Marie et PINARD, Yolande (dir.) *Les femmes dans la société québécoise, aspects historiques*, Montréal, Boréal Express, p. 61-87.

- PROSS, Paul A. (1975) «Pressure Groups: Adaptive Instruments of Political Communication», dans PROSS, Paul A. (dir.) *Pressure Group Behaviour in Canadian Politics*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, p. 1-28.
- _____ (1982) «Gouverner sous pression: les groupes d'intérêts spéciaux – résumé des discussions», *Administration publique du Canada / Canadian Public Administration*, vol. 25, n° 2, p. 183-197.
- _____ (1986) *Group Politics and Public Policy*, Toronto, Oxford University Press, 343 p.
- RICHER, Gisèle (1980) «1980... la femme et la F.F.C.F.», *La Liberté*, vol. 67, n° 45, p. 15.
- ROMPRÉ, André-Yves (1978a) «Les besoins des femmes ont changé», *La Liberté*, vol. 66, n° 27, p. 2.
- _____ (1978b) «Les religieuses sont aussi des femmes», *La Liberté*, vol. 66, n° 32, p. 4-5.
- _____ (1979a) «Vers une véritable égalité des chances», *La Liberté*, vol. 66, n° 47, p. 2.
- _____ (1979b) «Une participation décevante», *La Liberté*, vol. 66, n° 48, p. 5.
- _____ (1980) «Une place à la femme d'aujourd'hui», *La Liberté*, vol. 67, n° 38, p. 2.
- ROY, Hortense (1980) «Dilemme [sic]: femme ou femme francophone», *La Liberté*, vol. 67, n° 45, p. 16.
- SAVAS, Daniel (1988) «L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens», dans BOURNOT-TRITES, Monique (dir.) *Les outils de la francophonie*, Vancouver, University of British Columbia, p. 11-55. (Actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, University of British Columbia, les 10 et 11 octobre 1986)
- SCHMITTER, Philippe (1979) «Still the Century of Corporatism?», dans SCHMITTER, Philippe et LEHMBRUCH, Gerhard (dir.) *Trends Toward Corporatist Intermediation*, London, Sage Publications, p. 7-52.
- SCHREADER, Alicia (1990) «The State Funded Women's Movement: A case of Two Political Agendas», dans NG, Roxana, WALKER, Gillian et MULLER, Jacob (dir.) *Community Organization and the Canadian State*, Toronto, Garamond Press, p. 184-199.
- SECRÉTARIAT D'ÉTAT (1987) *Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens 1986-1987*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 75 p. (Direction de soutien aux organismes volontaires, catalogue n° S2-130)

- (1989) *Conditions de financement*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 6 p. (Programme de promotion de la femme, catalogue n° S78-7)
- SHONFIELD, Andrew (1965) *Modern Capitalism: The Changing Balance Between Public and Private Power*, London, Oxford University Press, 456 p.
- TOURAINÉ, Alain (dir.) (1982) *Mouvements sociaux d'aujourd'hui, acteurs et analystes*, Paris, Éditions ouvrières, 263 p.
- TOURAINÉ, Alain (1985) «Introduction to the Study of Social Movements», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 749-787.
- VAN LOON, Richard J. et WHITTINGTON, Michael S. (1987) *The Canadian Political System: Environment, Structure and Process*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 879 p.
- WALLIS, Maria, GILES, Wenoma et HERNANDEZ, Carmencita (1988) «Defining the Issues in Our Terms: Gender, Race and State: Interviews with Racial Minority Women», *Documentation sur la recherche féministe / Resources for Feminist Research*, vol. 17, n° 3, p. 43-48.

(Acceptation définitive en septembre 1993)